

CGV – DIAGNOCEAN

1. Identification de l'entreprise

Les présentes conditions générales de vente sont proposées par :

DIAGNOCEAN

SARL à associé unique au capital de 7 000 €

Siège social : 78 rue de la Rive – 85300 CHALLANS – France

SIRET : 888 061 868 00012

Email : contact@diagnocean.fr

Téléphone : 06 36 15 60 08

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de diagnostics immobiliers réalisées par la société DIAGNOCEAN.

2. Objet

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société DIAGNOCEAN réalise des prestations de diagnostics techniques immobiliers.

Ces diagnostics peuvent notamment comprendre :

- Diagnostic de performance énergétique (DPE)
- Audit énergétique
- Diagnostic amiante
- Diagnostic plomb
- Diagnostic termites
- Diagnostic gaz
- Diagnostic électricité
- Diagnostic assainissement
- Mesurage Loi Carrez / Loi Boutin
- État des risques et pollutions (ERP)

Ces diagnostics sont destinés à être intégrés au **dossier de diagnostic technique (DDT)** exigé lors d'une vente ou d'une location d'un bien immobilier.

3. Commande

La commande d'une prestation peut être effectuée :

- par téléphone
- par email

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

4. Droit de rétractation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, lorsque la commande est conclue à distance ou hors établissement, le client particulier dispose d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de la conclusion du contrat.

Si le client souhaite que la prestation soit réalisée avant l'expiration de ce délai, il doit formuler une **demande expresse de démarrage de la prestation**.

Dans ce cas, si le client exerce son droit de rétractation après le début de l'intervention, il restera redevable du montant correspondant à la prestation déjà réalisée.

5. Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir les informations nécessaires à la réalisation du diagnostic
- garantir l'accès aux parties du bien à diagnostiquer
- permettre au diagnostiqueur d'effectuer les vérifications nécessaires.

Seules les parties accessibles au moment de la visite pourront être contrôlées.

6. Tarifs et paiement

Les prix sont exprimés en euros.

Le règlement peut intervenir :

- par virement
- par chèque

Les rapports de diagnostics peuvent être remis au client après règlement de la prestation.

7. Annulation du rendez-vous

En cas d'annulation par le client moins de 24 heures avant l'intervention, des frais d'annulation pourront être appliqués à hauteur de **30 % du montant de la prestation**.

8. Responsabilité

La société DIAGNOCEAN s'engage à réaliser les diagnostics conformément aux normes et réglementations en vigueur.

La responsabilité du diagnostiqueur peut être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans le diagnostic réalisé.

La responsabilité ne pourra toutefois être engagée si :

- certaines zones du bien étaient inaccessibles
- les informations fournies par le client sont inexactes.

9. Assurance

La société DIAGNOCEAN est couverte par une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant l'activité de diagnostic immobilier.

Les informations relatives à cette assurance peuvent être communiquées au client sur demande.

10. Données personnelles

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale et de la réalisation des prestations.

Conformément au RGPD, le client dispose d'un droit :

- d'accès
- de rectification
- d'opposition
- de suppression

qu'il peut exercer en adressant une demande à : contact@diagnocean.fr

11. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Le médiateur désigné est :

CNPM – Médiation de la Consommation

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu>

Adresse :

27 avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND

12. Droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de rechercher une solution amiable avant toute action judiciaire.